

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2025  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

**Délibération n°2025/11B du 07 avril 2025**

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 53  
Quorum : 27  
Présents : 40 + 1 pouvoir de vote  
Absents : 12  
Votants : 41  
-dont « pour » : 41  
-dont « contre » : 0  
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18h00, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte Dode, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 mars 2025.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, J Roncalez (suppléante de JN Jammet), P Cano, C Ladois, R Sassoli, P Laprebende, C Abadie, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, C Salles, M Doneys, C Falceto, JP Magni, JC Laborie, C Daujan, F Monserrat, JF Daubian, J Sénac (suppléant de JM Laffitte), D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jové, F Gouzenne, C Verdier, JM Le Mao, A Fonvielle, H Tujague, J Bernichan, P Ducombs, C Bonnassies, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout, JF Abadie

Absents excusés : S Ducay, D Tugaye, L Soriano, G Pujos

Absents non excusés : JF Doz, F Saphore, G Tanques, P Baron, JC Verdier, C Bousquet, P Saintagne

Pouvoir : JM Castay (pouvoir donné à V Cyriaque)

Secrétaire de séance : A Bourdallé

**Objet : Vote du Compte Administratif 2024 – Budget Bâtiment à Vocation Economique**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de la Vice-Présidente Annie BOURDALLE, vote le compte administratif 2024 du budget annexe bâtiment à vocation économique et arrête ainsi les comptes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	85 127,42 €
	Réalisé :	46 943,67 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	85 127,42 €
	Réalisé :	65 760,51 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	634 338,97 €
	Réalisé :	612 966,97 €
	Restes à réaliser :	3 124,00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	634 338,97 €
	Réalisé :	349 537,91 €
	Restes à réaliser :	80 035,20 €

**RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Fonctionnement :	20 589,91 €
Investissement (hors RAR) :	-91 454,47 €
Investissement (RAR inclus) :	-14 543,27 €
<b>RÉSULTAT GLOBAL (RAR inclus) :</b>	<b>6 046,64 €</b>

Hors la présence de Madame C. Salles, Présidente de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2024 du Budget annexe Bâtiment à Vocation Economique.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....
- Et de sa publication le .....

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).